



## École Chomedey-De Maisonneuve

1860, avenue Morgan, Montréal (Québec) H1V 2R2  
Téléphone : (514) 596-4844, [chomedey@csgm.qc.ca](mailto:chomedey@csgm.qc.ca)  
<http://chomedey-de-maisonneuve.csgm.ca>

Mardi 5 juillet 2022

### OBJET : RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Chers parents,

C'est avec un grand plaisir que nous accueillerons votre enfant l'an prochain. Vous trouverez dans ce document toute l'information nécessaire pour préparer la nouvelle année scolaire 2022-2023.

#### RENTRÉE ADMINISTRATIVE

Tous les élèves seront accueillis, par niveau, le 26 août et le 29 août prochain. Ils devront se présenter à la date et à l'heure indiquées dans le tableau ci-dessous. **Les élèves devront entrer par la cour d'école et patienter à l'extérieur afin qu'un adulte les dirige vers les gymnases.**

26 août 2022	08h30	Classe langage (foyers 703-704-705-706-707-708-709)
	09h30	DECLIC 3 – 4 (foyers 385-485)
	10h30	FPT – Langage (foyers 831-832-833)
	13h00	CMA 1-2-3 (foyer 171, 271, 273) et FMS (foyer 845)
	14h00	Secondaire 5 (foyer 501-502)
29 août 2022	08h30	Secondaire 1 (foyer 101-102) et secondaire 2 (foyer 201-202)
	09h30	Secondaire 3 (foyer 301-302) et CPF 3 (371)
	10h30	Secondaire 4 (foyer 401-402)

Ils recevront lors de cet accueil, d'une durée d'environ 90 minutes :

- L'horaire et l'état de compte à payer
- Les formulaires à remplir et à retourner au secrétariat le plus rapidement possible
- L'agenda scolaire et les cahiers d'activités

Il sera également possible pour les élèves d'acheter les uniformes, si nécessaire lors de cette journée.

Ils pourront également faire les paiements de leurs frais liés aux cahiers d'activités. Les paiements en **argent comptant et par Interac seulement seront acceptés. Les chèques et la carte de crédit ne seront pas acceptés.**

Les parents qui souhaiteraient faire eux-mêmes les paiements pourront se présenter à la réception de l'école (1860 rue Morgan) et seront dirigés à l'endroit prévu à cette fin.

Il est également possible de payer les frais scolaires par virement bancaire. Nous vous invitons à consulter la procédure sur l'état de compte remis à votre enfant lors de l'entrée administrative.



## École Chomedey-De Maisonneuve

1860, avenue Morgan, Montréal (Québec) H1V 2R2  
Téléphone : (514) 596-4844, [chomedey@csgm.qc.ca](mailto:chomedey@csgm.qc.ca)  
<http://chomedey-de-maisonneuve.csgm.ca>

### RENCONTRE INDIVIDUELLE POUR LES ÉLÈVES DES CLASSES DU PROGRAMME (DÉCLIC 3- 4)

Les élèves des classes du programme DÉCLIC 3- 4 pourront vivre une rentrée scolaire adaptée à leurs besoins. Dans la semaine du 23 août, vous recevrez un appel téléphonique de l'enseignant(e) titulaire de votre enfant afin de prendre un rendez-vous pour une rencontre individuelle qui aura lieu les 26 et 29 août. Cette rencontre, en présence du jeune, des parents et de l'enseignant est **obligatoire**. Elle servira à faire le point sur les acquis scolaires, à établir un plan d'intervention et à échanger sur nos attentes réciproques. Votre jeune devra également se présenter à l'accueil des élèves le 26 août pour venir récupérer ses effets scolaires et faire l'achat de l'uniforme, si nécessaire.

Pour le bon déroulement de cette rencontre, S.V.P, assurez-vous que nous ayons le bon numéro de téléphone où vous rejoindre. En cas de doute, appelez le secrétariat au 514-596-4844 poste 1238 pour une vérification ou pour nous remettre votre nouveau numéro de téléphone.

Vous aurez également l'opportunité de rencontrer les intervenants rattachés aux services d'aide à l'élève.

**Pour les nouveaux élèves de l'école, vous devez apporter le bulletin scolaire de juin 2022. Les parents qui le désirent pourront également payer le montant des frais scolaires après la rencontre**

### CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

Vous trouverez une copie du calendrier scolaire 2022-2023, en pièce jointe. Veuillez prendre note que l'horaire et les cours réguliers débiteront **le 30 août** afin de permettre une rentrée administrative.

Voici quelques dates importantes :

<b>30 août</b>	<b>Début des cours et de l'horaire régulier pour tous les élèves</b>
30 août au 09 septembre	Début du service de cafétéria (repas froid seulement)
05 septembre	Fête du Travail – congé férié
06 et 07 septembre	Paiement pour les mesures alimentaires
12 septembre	Début du service de cafétéria (repas froid et chaud)
07 septembre	Photo pour la carte étudiante
08 septembre 18h00	Rencontre de parents et Assemblée générale
16 septembre	Journée pédagogique
30 septembre	Déclaration de la clientèle. La présence de tous les élèves est très importante.



## École Chomedey-De Maisonneuve

1860, avenue Morgan, Montréal (Québec) H1V 2R2  
Téléphone : (514) 596-4844, [chomedey@csgm.qc.ca](mailto:chomedey@csgm.qc.ca)  
<http://chomedey-de-maisonneuve.csgm.ca>

### HORAIRE DE L'ÉCOLE

Entrée le matin :	8 h 20 à 8 h 30
1 <sup>re</sup> période :	8 h 30 à 9 h 45
2 <sup>e</sup> période :	10 h 05 à 11 h 20
Dîner :	11 h 20 à 12 h 35
Entrée après-midi :	12 h 35 à 12 h 45
3 <sup>e</sup> période :	12 h 45 à 14 h 00
4 <sup>e</sup> période :	14 h 10 à 15 h 25
Départ :	15 h 25

### UNIFORME SCOLAIRE

À partir du 30 août, les élèves devront obligatoirement porter leur uniforme scolaire, et ce, dès leur entrée sur le territoire de l'école. Il est donc important de prévoir l'achat des chandails ou de l'écusson lors de la rentrée administrative.

Les parents qui seraient dans l'impossibilité de se procurer l'uniforme auprès de notre secrétariat sont invités à communiquer avec la direction adjointe du secteur le plus rapidement possible.

Quelques rappels concernant la tenue vestimentaire appropriée :

- Seul un chandail bleu marin ou un polo bleu marin arborant le logo de l'école est accepté
- Seule la veste de l'école est permise par-dessus mon uniforme scolaire (ou le chandail gris ou bourgogne avec le logo de l'école en éducation physique).
- Les élèves peuvent porter un autre chandail sous leur uniforme.

### COURRIELS

Nous diffusons régulièrement de l'information via le courriel des parents. Nous vous encourageons à nous faire parvenir (si ce n'est pas déjà fait) votre adresse courriel à l'adresse suivante : [chomedey@csgm.qc.ca](mailto:chomedey@csgm.qc.ca) en précisant le nom de votre enfant.



## École Chomedey-De Maisonneuve

1860, avenue Morgan, Montréal (Québec) H1V 2R2  
Téléphone : (514) 596-4844, [chomedey@csgm.qc.ca](mailto:chomedey@csgm.qc.ca)  
<http://chomedey-de-maisonneuve.csgm.ca>

### SITE INTERNET

À compter du 08 juillet 2022, vous trouverez sur notre site Internet <https://chomedey-de-maisonneuve.csgm.ca/> tous les documents relatifs à la rentrée scolaire tel que :

- La liste des fournitures scolaires : Vous trouverez, dans ce document, les frais scolaires liés à l'achat des cahiers d'activités (*à payer à l'école lors de la rentrée scolaire*) et la liste des fournitures scolaires (*à vous procurer en magasin avant le début des classes*). Nous vous recommandons également de **prévoir le montant d'argent durant l'été afin de pouvoir déboursier les frais scolaires dès la rentrée**. Nous vous suggérons de réutiliser les fournitures de l'année précédente afin de réduire les coûts de la rentrée.
- *Uniforme scolaire* : Pour vous procurer l'uniforme à l'école, vous trouverez le bon de commande avec le prix de chacun des items qui sera en vente lors de la rentrée administrative du 26 et 29 août.
- Nous vous invitons à consulter notre site internet régulièrement durant l'année. Vous y trouverez plusieurs informations pertinentes sur l'école.
- Le calendrier scolaire 2022-2023

### MOZAIK : LE PORTAIL DES PARENTS

Le centre de services scolaires de Montréal a adopté une plateforme de communication entre l'école et la maison: [Mozaïk portail parents](#). Il est aussi accessible sur les appareils mobiles.

Si ce n'est pas déjà fait, créez votre compte pour y avoir accès! <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Pour plus d'informations, consulter le site du CSSDM : <https://csgm.ca/parents-eleves/mozaiq/>

Également, veuillez prendre note qu'il existe également un programme du Service de transport scolaire du CSSDM qui vous permet d'obtenir le remboursement des cartes Opus pour l'année scolaire, à condition de répondre à deux des critères suivants :

1. Vous devez habiter à plus de 1,6 km de l'école (obligatoire)
2. Être issu d'une famille dont les parents sont bénéficiaires de l'aide sociale OU être confié de façon légale à une famille ou à un foyer d'accueil, par une autorité publique compétente.

Vous pouvez vous procurer le formulaire au secrétariat de l'école.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée. Passez de très belles vacances!

Eric Duguay

Directeur par intérim